



Baisse du bonus écologique et suppression de la prime à la conversion : la Métropole du Grand Paris dénonce un mauvais signal !

Communiqué de presse
Paris, le 2 décembre 2024

Le 1^{er} décembre 2024, le Gouvernement a publié le décret n° 2024-1084 qui supprime la prime à la conversion et réduit significativement le bonus écologique avec effet immédiat.

A un mois de l'entrée en vigueur de la nouvelle étape de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) qui restreint la circulation des véhicules Crit'Air 3, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Energétiques, regrettent cette décision qui compromet directement les efforts engagés pour accompagner les automobilistes dans le renouvellement de leur véhicule.

Depuis 2016, la Métropole du Grand Paris apporte une aide aux automobilistes pour remplacer leur véhicule ancien par un véhicule moins polluant. Le dispositif « Métropole Roule Propre » a permis d'instruire, à date, 8 607 dossiers et d'attribuer, au titre de la Métropole près de 35,2 millions d'euros.

Depuis 2019, un « guichet unique » créé entre la Métropole du Grand Paris et l'Etat permet une instruction unifiée des dispositifs nationaux et de « Métropole Roule Propre ».

Cumul des aides avant décret n° 2024-1084	Cumul des aides en application du décret n° 2024-1084
<p>Jusqu'à 22 000€ d'aides pour l'achat d'un véhicule neuf</p> <ul style="list-style-type: none">Métropole : 6 000 €Prime à la Conversion : 6 000 €Bonus écologique : 7 000 €Surprime ZFE : 3 000 €	<p>Jusqu'à 10 000 € d'aides pour l'achat d'un véhicule neuf</p> <ul style="list-style-type: none">Métropole : 6 000 €Prime à la Conversion : 0 €Bonus écologique : jusqu'à 4 000 €Surprime ZFE : 0 €
<p>Jusqu'à 13 000€ d'aides pour l'achat d'un véhicule d'occasion</p> <ul style="list-style-type: none">Métropole : 5 000 €Prime à la Conversion : 5 000 €Surprime ZFE : 3 000 €	<p>5 000€ d'aides pour l'achat d'un véhicule d'occasion</p> <ul style="list-style-type: none">Métropole : 5 000 €Prime à la Conversion : 0 €Bonus écologique : 0 €Surprime ZFE : 0 €

« Qu'advient-il du guichet unique si la Métropole est désormais seule à maintenir des aides substantielles aux automobilistes ? La suppression de la Prime à la Conversion et la baisse drastique du bonus écologique fragilisent la mise en œuvre de nos dispositifs. D'autant plus que 90% des aides de la Métropole bénéficiaient aux ménages les plus modestes. La perte de synergies entre aides locales et nationales pourrait ralentir la transition vers l'acquisition de véhicules propres, complexifiant la mise en œuvre de la ZFE et fragilisant son acceptabilité sociale », dénonce **Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris**.

A propos de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) :

Conformément aux dispositions de la loi Climat et Résilience, la Métropole du Grand Paris mettra en œuvre, au 1^{er} janvier 2025, un renforcement de sa ZFE avec la restriction de circulation des véhicules Crit'Air 3,4,5 et non classés. Pour rappel, la ZFE, mesure de santé publique, vise à améliorer la qualité de l'air des métropolitains. La Métropole prépare activement le passage à cette étape : des dérogations seront ainsi prévues pour les professionnels et particuliers dans l'arrêté du Président de la Métropole du Grand Paris.

La Métropole est toujours dans l'attente d'un retour tangible de l'Etat sur sa garantie au Prêt à Taux Zéro (PTZ) pour réduire le reste à payer des contribuables les plus modestes ainsi que sur la mise en œuvre effective du Contrôle Sanction Automatisé.